

Image not found or type unknown



Légalité d'un double emploi si déjà en temps plein à 35h

Par **petitemma06**, le **08/01/2008** à **22:12**

Bonjour, rnje suis actuellement salariée d'une entreprise qui m'emploie aux 35heures. Il n'est pas possible a l'interieur de cette entreprise de faire des heures supplémentaires.rnJ'envisage de prendre un travail complémentaire à temps partiel pour compléter mon revenu ; mais je voudrais savoir déjà si j'ai droit de le faire, si oui dans quelle limite d'heures par semaine, et si l'entreprise qui m'emploie en sus aura une majoration quelqu'elle soit (style heures supplémentaires car je travaille déjà ailleurs).rnMerci de votre réponse.rnCordialement